RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE
SEANCE DU 19 JUIN 2004**

Nombre de conseillers
- en exercice : 22
- présents : 12
- votant : 12

L'an deux mil quatre, le dix neuf juin.

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Monthoiron, sous la présidence de Monsieur André SENECHEAU.

Date de convocation du conseil d'administration : 1er juin 2004.

**N°2004-3-d**

Présents :

Messieurs Raymond BRUNET, Michel BURLOT, James CHEVALIER, Henri COLIN, Guillaume DE RUSSE, Robert GEAY, Daniel LHOMOND, Jean-Marie PARATTE, Dominique REANT, Edouard RENAUD, Camille SAVIN, André SENECHEAU, membres du conseil d'administration.

Assistaient à la séance avec voix consultative en tant que représentants des sapeurs-pompiers :

Capitaine Jean-François MARCHAIS, Capitaine Serge MARONNEAU, Adjudant Jean MESSY.

Assistaient également à la séance
Lieutenant-colonel Pascal RIBOT, directeur départemental,
Monsieur Alain GUIMARD, Maire de Monthoiron.

Excusés :

Messieurs Gérard BASTIERE, Jean-Claude CUBAUD, Roland DEBIAIS, René GIBAULT, Francis GIRAULT, Jean-Pierre JARRY, Christian MICHAUD, Maurice MONANGE, Jean-Claude RIBARDIERE, Joël TONDUSSON, membres du conseil d'administration.
Madame Marie-Françoise MASDUPUY, payeur départemental
Commandant Michel BELLOT, médecin-chef du SDIS

**OBJET :**

**Electricité de France**

**Centre Nucléaire Production d'électricité de Civaux**

**Convention d'intervention**

---

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1424-27 modifié,

VU, la proposition de convention présentée par le CNPE de Civaux

**DECIDE :**

- d'**autoriser** M. le Président à signer la convention entre le SDIS 86 et EDF CNPE de Civaux relative aux modalités d'intervention des sapeurs pompiers en cas d'incendie ou d'accidents.

REÇU LE
24 JUIN 2004
PREFECTURE DE LA VIENNE

Le Président du conseil d'administration,

M. André SÉNÉCHEAU

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS 86 VIENNE